Un militant d'extrême droite fiché S condamné pour l'agression, dans la Sarthe, d'un élu RN qu'il soupçonnait d'être l'amant de sa femme députée

Dans la nuit du 29 au 20 août, Maxime Gaucher a frappé et volé Tim Bouzon, qui s'est ou prescrire cinq jours d'ITT. Le militant d'extrême droite écope de 15 mois de prison ferme, a appris mardi franceinfo et ICI Maine.

Voir plus tard | 279 commentaires

franceinfo, avec ICI Maine
Radio France

Publié le 24/08/2026 20:22
Temps de lecture : 5min

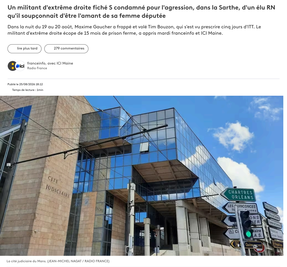

La cour d'assises du Mans. (JEAN-MICHEL NAHAT / RADIO FRANCE)

Maxime Gaucher, figure de l'extrême droite sponsorisé et fiché S, a été condamné mardi 25 août pour l'agression de Tim Bouzon, conseiller à la métropole de Lyon et attaché parlementaire de la députée RN du Rhône Tiffany Joncour, ont appris franceinfo et ICI Maine de sources concordantes. Maxime Gaucher est marié avec Tiffany Joncour, et soupçonnait Tim Bouzon d'entretenir une liaison avec son épouse. Il a été condamné à 24 mois de prison, dont neuf avec sursis pour violences avec préméditation et vol. Il écope donc de 15 mois ferme au total.

À lire aussi

Témoignage

"Je n'ai pas de justice, on essaiera de la contre à la vengeance" : à Lyon, une manche identitaire sous haute tension après la mort de Quentin Deranque

Selon des sources concordantes, Maxime Gaucher s'est rendu la semaine dernière, dans la nuit du 19 au 20 août, dans la Sarthe, où Tim Bouzon passait ses vacances avec des amis au domicile de Marie d'Herbais, ancienne attachée de presse de Jean-Marie Le Pen et ex-épouse de Frédéric Chéliton, ex-président du GUD, groupuscule d'extrême droite dissous en 2024.

Agressé lors d'un footing nocturne

Maxime Gaucher est arrivé vers 1h15 au domicile situé à Neuvelle-sur-Sarthe, au nord du Mans et rencouse Tim Bouzon aux alentours, alors que celui-ci effectuait un footing nocturne. Il l'a frappé avant de lui prendre son téléphone. Tim Bouzon a été pris en charge à l'hôpital du Mans et c'est ou prescrire cinq jours d'incapacité totale de travail (ITT). Marie d'Herbais a également déposé plainte après l'intrusion à son domicile. Elle affirme qu'il a enfoncé la porte d'entrée, ce que celui-ci conteste.

Cette figure de l'extrême droite lyonnaise a été interpellé samedi à son domicile dans le Rhône, avant d'être défféré devant le parquet du Mans. Un mandat de dépôt a été délivré à son encontre lundi, selon une source judiciaire consultée par ICI Maine.

Le tribunal l'a finalement condamné à 24 mois de prison, dont neuf mois assortis d'un sursis probatoire de deux ans, pour violences avec préméditation et vol simple du téléphone de Tim Bouzon, soit 15 mois de prison ferme. Maxime Gaucher a également l'interdiction d'entrer en contact avec Tim Bouzon et de se rendre à son domicile. Agé de 37 ans, il était déjà sous le coup d'un sursis probatoire depuis janvier pour travail dissimulé.

279 commentaires | partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de franceinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

Actualités

"L'adaptation est devenue notre gymnastique quotidienne" : Matthieu Ducou, directeur de Rock en Seine, à l'approche du festival

Sébastien Lecornu à Mayotte : "On doit donner de l'expérience à une population dans la souffrance", plaide le maire de Mamoudzou

"Pourquoi les entrer maintenant ?" : une commune du Pas-de-Calais veut debout contre le retrait de son panneau de signalisation sur l'autoroute

Face à la sécheresse, le président de la région Grand Est réclame "un plan européen massif" pour l'agriculture

David Lisnard, candidat à la présidentielle, relance l'idée d'une primaire ouverte de la droite et du centre pour 2027

La Quotidienne Société
Retrouvez tous les jours à 19h00 notre sélection de contenus "société"
tous les jours à 19h00

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Faits-divers | Rassemblement national | Politique | France

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

:toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "Lactu à 7h30" et offre est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de cookies de suivi et de liens trackés. En savoir plus

Notre politique de confidentialité

le live
direct tv
direct radio

Retrouvez aussi
La météo
Les jeux

Politique de confidentialité
CGU et mentions légales
Qoor mes cookies
Plan du site
Plan du site mobiletv
Qui sommes-nous ?
Nous contacter
Accessibilité partiellement conforme
Charte déontologique
Charte du Qoor
Charte éditoriale
Offres partenaires
Recrutement